



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

CABINET  
Bureau de la communication  
interministérielle  
et de la représentation de l'État

Mâcon, le **05 MAI 2020**

Le préfet de Saône-et-Loire

à

Mesdames et messieurs les maires du département  
de Saône-et-Loire

(en communication à mesdames et messieurs les sous-préfets)

**OBJET :** Commémoration du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire de 1945.

La situation sanitaire et les mesures de confinement ne permettent pas de tenir les cérémonies dans le format habituel (public, nombreux porte-drapeaux, représentants d'associations, présence de troupes).

Pour le 8 mai, notamment, étant donné le caractère fédérateur de la commémoration et la proximité de la date d'allègement du confinement, le Gouvernement a décidé d'autoriser les cérémonies en format restreint.

Une cérémonie peut donc être organisée par le maire en veillant au respect strict des gestes barrières et de la distance entre les personnes :

- Il n'y aura pas de public. La population est invitée à s'associer à la commémoration en pavoisant les balcons, fenêtres... Il a été demandé à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre de relayer cette demande auprès des associations d'anciens combattants.
- Vous pourrez éventuellement associer, sans obligation, un porte-drapeau jeune.
- Vous pourrez être accompagné d'autres élus pour procéder au dépôt de gerbe. Le nombre de personnes présentes devra être réduit et ne pourra excéder 5 personnes.

Lors de la cérémonie, il sera procédé à un dépôt de gerbe et à la lecture du message ministériel. Les bâtiments publics seront pavoisés aux couleurs nationales.

Le Préfet,

Jérôme GUTTON